

Publication des résultats de chaque indicateur de l'Index sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour 2026 au titre des données 2025 (Décret n°2021-265 du 10 mars 2021)

L'index de l'égalité femmes-hommes se compose de 4 indicateurs qui évaluent les inégalités entre les femmes et les hommes dans les entreprises de plus de 50 salariés sous la forme d'une note sur 100 :

- L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- L'écart de répartition des augmentations individuelles ;
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité ;
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Pour l'année 2026, l'index de la société Alpes Sanitherm est incalculable car le nombre de points maximum des indicateurs calculables est inférieur à 75.

	Points obtenus	Points maximum de l'indicateur	Points maximum des indicateurs calculables
1- écart de rémunération (en %)	INCALCULABLE	40	0
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	INCALCULABLE	35	0
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	INCALCULABLE	15	0
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	INCALCULABLE	10	0
Total des indicateurs calculables	INCALCULABLE		0
INDEX (sur 100 points)	INCALCULABLE	100	

Ces informations resteront en ligne jusqu'à la publication des résultats de l'année suivante.